CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 octobre 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 2 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 499 531,65 $

2.2 Appel d'offres sur invitation pour la vérification comptable – 2024, 2025 et 2026

2.3 Adoption du règlement 527-8-ADM-2023 modifiant le règlement 527-7-ADM-2023 relatif au traitement des élus municipaux

2.4 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2023-R-AG251, relance de la résolution 2022-R-AG283 – Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence

2.5 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

2.6 Parc régional au lac 31 Milles Vallée-de-la-Gatineau – Accréditation

2.7 Utilisation des véhicules de services de la Municipalité

2.8 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2023-R-AG271 – Adoption du rapport « VOIR ET FAIRE AUTREMENT » pour des services d'emplois de proximité, de bonne qualité et en quantité suffisante sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4 TRANSPORT

4.1 Acquisition d'un conteneur et d'un dôme pour le service des travaux publics – Appropriation du fonds de roulement

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption du règlement 480-2-INC-2023 modifiant le règlement 480-1-INC-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence
9-1-1

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-10-CMD144 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD145 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD146 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 499 531,65 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 294 776,67 $;
- Chèques : no.12175 à no. 12207
- Prélèvements automatiques : no. 3431 à 3441;
- Factures à payer : 98 181,67 $;
- Payes : 106 573,31 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

2023-10-CMD147 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE – 2024, 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT que les municipalités régies par le Code municipal peuvent accorder un mandat pour les services professionnels en vérification financière;

CONSIDÉRANT que le mandat pour les services professionnels avec la firme comptable Mazars arrive à échéance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- mandate le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à procéder au lancement de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels et l'autorise à signer tout document à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD148 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 527-8-ADM-2023 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 527-7-ADM-2023 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2023 par le conseiller Serge Lacourcière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet règlement dans les délais prescrits et qu'une présentation du projet a été faite à la même séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 527-8-ADM-2023 – règlement modifiant le règlement 527-7-ADM-2023 relatif au traitement des élus municipaux

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD149 **MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2023-R-AG251, RELANCE DE LA RÉSOLUTION 2022-R-AG283 – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT GENS-DE-TERRE SUR LE CHEMIN LÉPINE-CLOVA – DEMANDE DE DÉCRET D'URGENCE**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-R-AG251 reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova ne répond pas adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés de la région de Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agie en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- appuie la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de décret quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD150 **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD151 PARC RÉGIONAL AU LAC 31 MILLES VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – ACCRÉDITATION

ATTENDU QUE le projet de création d'un parc régional au lac 31 Milles dans la Vallée-de-la-Gatineau date de 2016;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement et de gestion (PAG) en bonne et due forme a été déposé aux différents ministères concernés depuis 2016;

ATTENDU QUE les premières rencontres du comité technique ont débuté en 2016 et que les premiers commentaires issus d'une première analyse de ce comité technique datent de septembre 2016;

ATTENDU QUE suite aux travaux successifs du comité technique, le PAG a dû être modifié à plusieurs reprises;

ATTENDU QUE la dernière version du PAG a été déposée en février 2023 et acheminée vers les hautes instances;

ATTENDU QUE suite aux orientations de développement touristique de la MRCVG, le lac 31 Milles est devenu de plus en plus populaire et que la gestion de son utilisation est impérative pour sa protection;

ATTENDU QUE la création officielle d'un parc régional accrédité donnera le pouvoir aux deux MRC concernés le pouvoir de gestion à l'intérieur des paramètres définis pour les parcs régionaux du Québec;
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de presser les instances gouvernementales interpellées par le projet de procéder à l'accréditation du parc et de transférer aux deux MRC concernées le pouvoir de gestion à l'intérieur des paramètres définis pour les parcs régionaux du Québec.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD152 UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE les véhicules de service de la Municipalité sont utilisés par les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions, donc exclusivement pendant les heures et les jours de travail

ATTENDU QUE la municipalité possède une flotte de véhicule à la disposition des employés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que tous les employés municipaux devront utiliser les véhicules qui sont à leurs dispositions durant les heures de travail.

- advenant, qu'aucun véhicule n'est disponible il lui sera autorisé de réclamer des frais de déplacement.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD153 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2023-R-AG271 – ADOPTION DU RAPPORT « VOIR ET FAIRE AUTREMENT» POUR DES SERVICES D'EMPLOIS DE PROXIMITÉ, DE BONNE QUALITÉ ET EN QUANTITÉ SUFFISANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la résolution 2023-R-AG271 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRCVG travaille à l'amélioration des services de *Service Québec* sur son territoire;

CONSIDÉRANT la dégradation alarmante des services;

CONSIDÉRANT l'importance vitale, stratégique et déterminante dans la prestation de services de proximité, de bonne qualité et en quantité suffisante pour l'ensemble de ses citoyens et le développement social et économique de notre territoire;

CONSIDÉRANT que la MRCVG, met services Québec de Maniwaki en défaut, sa structure, sa prestation de services et son approche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- appuie la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans les démarches pour le rapport « VOIR ET FAIRE AUTREMENT » en obligeant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et autres ministères, si concernés, à mettre en place ce plan d'action mûrement réfléchi et qui a toutes les raisons de nous assurer un avenir meilleur.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD154 ACQUISITION D'UN CONTENEUR ET UN DÔME POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'un conteneur, d'un dôme complet avec charpente et toile pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 010 $ (excluant les taxes) doit être approprié au fond de roulement pour assurer son financement;

QUE les coûts de 10 010 $, inclut l'achat du dôme, du conteneur ainsi que les frais de transport;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'approprier la somme de 10 010 $ (excluant les taxes) au fonds de roulement nº 54 11200 100 et d'établir le remboursement en capital sans intérêt comme suit :

Année	Montant	Remboursements	Solde
2023	10 010 $		
2024		2 002 $	**8 008 $**
2025		2 002 $	**6 006 $**
2026		2 002 $	**4 004 $**
2027		2 002 $	**2 002 $**
2028		2 002 $	**0 $**

- d'autoriser la technicienne administrative et trésorière adjointe à faire les écritures nécessaires, le cas échéant.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD155 ADOPTION DU RÈGLEMENT 480-2-INC-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 480-1-INC-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1- 1

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaire à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement par le conseil municipal n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement no. 480-2-INC-2023 modifiant le règlement 480-1-INC-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-10-CMD156 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h10.

ADOPTÉE.

_____	_____
Anne Potvin, mairesse	John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim